1

JE M'INFORME SUR LES 6 POINTS CLÉS DE L'ACCESSIBILITÉ*

1 - ENTRÉE

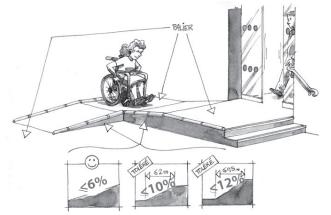
LA MARCHE DE L'ENTREE doit être inférieure à 4 cm de hauteur

Si la marche fait entre 2 et 4 cm, elle doit être atténuée par un chanfrein





Si la marche est supérieure à 4 cm, l'entrée doit être équipée d'une rampe permanente avec un palier de repos horizontal devant la porte ou d'une rampe amovible assortie d'un dispositif d'appel (sonnette située entre 0,90 m et 1,30 m du sol).



LA PORTE D'ENTREE s'ouvre facilement et le passage utile est de 0,77 m minimum.

LES PORTES VITRÉES sont visibles grâce à des vitrophanies.

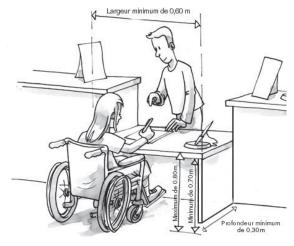
En cas de marches et si vous ne pouvez pas faire une pente réglementaire, vous devez sécuriser les marches :

- 1 ère et dernière contremarches visuellement contrastées
- bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier
- nez de marche contrastés
- mains courantes de chaque côté

2 - ACCUEIL

L'ETABLISSEMENT DISPOSE D'UN COMPTOIR ACCESSIBLE

Présence d'une aire de rotation devant la caisse pour permettre à un fauteuil de faire demi-tour (diamètre 1,50 m)



3 - CIRCULATION

LA LARGEUR DE CIRCULATION A L'INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT DOIT ETRE DE 1,20 m minimum.

Entre 0,90 m et 1,20 m sur une faible longueur (à justifier).

LES PARTIES OUVERTES AU PUBLIC ne présentent pas d'obstacles au cheminement, ni au sol, ni en hauteur

4 - CABINES

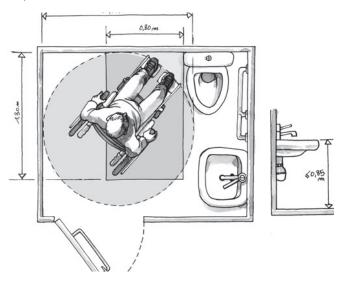
SI L'ÉTABLISSEMENT DISPOSE DE CABINES D'ESSAYAGE, l'une d'elles permet une rotation de 1,50 m.

La cabine doit être équipée d'une chaise, d'une barre d'appui (horizontale et verticale) et de porte-manteaux à 1,30 m du sol maximum.

5 - SANITAIRES

SI LES SANITAIRES SONT OUVERTS AU PUBLIC, ceux-ci sont accessibles à une personne en fauteuil.

Aire de transfert de 0,80 m x 1,30 m (en dehors du débattement de la porte), barre d'appui, lave-mains (hauteur maxi 0,85 m) qui n'est pas situé dans un angle. Aire de rotation intérieure (ou à défaut extérieure) de 1,50 m de diamètre.



6 - PARKING

SI L'ETABLISSEMENT DISPOSE D'UN PARKING PRIVE, L'UNE DES PLACES DOIT ETRE ACCESSIBLE

La place de stationnement, repérable et accessible, est située si possible au plus près de l'entrée. Le cheminement entre le stationnement et l'entrée est accessible (1,20 m et surface plane).

* L'accessibilité concerne tous les handicaps, pour une information exhaustive, veuillez vous référer à l'intégralité des normes réglementaires disponibles sur www.accessibilite.gouv.fr

ÉTAPE

JE FAIS MON ÉTAT DES LIEUX

		JE SUIS AUX NORMES ?		
		NON CONCERNÉ	OUI	NON
	La marche de l'entrée est inférieure à 4 cm			
1 ENTRÉE	Si elle est supérieure à 4 cm, l'entrée est équipée d'une rampe permanente avec palier de repos horizontal devant la porte ou d'une rampe amovible assortie d'un dispositif d'appel (sonnette située entre 0,90 m et 1,30 m du sol).			
	La porte d'entrée s'ouvre facilement et le passage utile est de 0,77 m minimum. Les portes vitrées sont visibles grâce à des vitrophanies.			
2	L'établissement dispose d'un comptoir accessible (cf schéma étape 1)			
ACCUEIL	Présence d'une aire de rotation devant le comptoir pour permettre à un fauteuil de faire demi-tour (diamètre 1,50 m)			
3	La largeur de circulation à l'intérieur de l'établissement est de 1,20 m minimum (entre 0,90 m et 1,20 m sur une faible longueur ou dans les allées secondaires)			
CIRCULATION	Les parties ouvertes au public ne présentent pas d'obstacles au cheminement, ni au sol, ni en hauteur			
4 CABINES	Si l'établissement dispose de cabines d'essayage, l'une d'elles permet une rotation de 1,50 m et est équipée d'une chaise, d'une barre d'appui et de porte-manteaux à 1,30 m du sol maximum			
5 SANITAIRES	Si les sanitaires sont ouverts au public, ceux-ci sont accessibles à une personne en fauteuil avec une aire de transfert de 0,80 m X 1,30 m, une barre d'appui et un lave-mains accessible. Aire de rotation intérieure (ou à défaut extérieure) de 1,50 m de diamètre			
6 PARKING	Si l'établissement dispose d'un parking privé, l'une des places est repérable, située si possible au plus près de l'entrée et le cheminement jusqu'à l'entrée est accessible			

Si OUI à toutes les étapes, je remplis l'attestation d'accessibilité adressée au Préfet (à télécharger sur bit.ly/attestation_accessibilite) (art. R 111.19.33 du CCH)

ÉTAPE JE FAIS MES DÉMARCHES

(suivre les flèches pour savoir quelles sont les pièces à joindre)

5

ÉTAPE JE DÉPOSE MON DOSSIER COMPLET À LA MAIRIE **DE MA COMMUNE EN 4 EXEMPLAIRES**

ÉTAPE

J'ÉTABLIS MA FEUILLE DE ROUTE

Si au moins 1 NON, cochez la case correspondante

	JE FAIS LES TRAVAUX	JE DEMANDE UNE OU PLUSIEURS DÉROGATIONS :								
	TOUT DE SUITE	TECHNIQUE	FINANCIÈRE	BÂTIMENTS DE FRANCE	REFUS DE LA COPROPRIETÉ					
1										
2										
3										
4										
5										
6										





- Je fais le plan et joins les photos*
- Je remplis le CERFA 13824*04
- Je rédige la notice sécurité incendie*



- Je fais le plan et joins les
- Je remplis le CERFA 13824*04
- Je remplis la demande de dérogation*
- Je rédige la notice sécurité incendie*



ÉTAPE 4 : JE FAIS MES DÉMARCHES

JE RÉDIGE MA NOTICE ACCESSIBILITÉ*

* Précisez votre situation et les aménagements non visibles sur le plan (sur papier libre si nécessaire)				ROGATIONS SI NÉCESSAIRE						
				MOTIF DE DÉROGATION : cochez la case correspondante				EXPLICATIONS DE LA DIFFICULTÉ ET AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS		
EXEMPLE	Mon entrée n'est pas accessible aux PMR : j'ai deux marches (14 et 17 cm). Ma porte a une largeur utile de 0,77m et elle est vitrée. Pour rendre accessible mon			TECHNIQUE	FINANCIÈRE	BÂTIMENTS DE FRANCE	REFUS DE LA COPROPRIETÉ	Exemple: la largeur du trottoir est de 1,40 m. J 2 marches à l'entrée (14 et 17 cm). Je ne peux pa mettre une rampe amovible car elle arrive sur chaussée. Je dois par ailleurs sécuriser mon entrée mise en place de mains courantes, contraste de contre-marches, sonnette.		
1 - ENTRÉE	commerce aux autres handicaps, je vais placer des vitrophanies pour sécuriser la porte vitrée et je vais afficher les horaires d'ouverture en plus grand.									
1 ENTRÉE		= >	1							
2 ACCUEIL		= >	2							
3 CIRCULATION		= >	3							
4 CABINES		= >	4							
5 SANITAIRES		= >	5							
6 PARKING		= >	6							
NOTICE SÉCURITÉ INCENDIE								TOTAL DE DEROGATION(S):		
J'atteste sur l'honneur que les travaux mis en oeuvre dans le cadre de 'accessibilité ne modifient pas la sécurité de mon établissement Je remplis «la notice simplifiée sécurité incendie» ci-jointe							ournir le co	ournir le PV d'AG de la co-propriété urrier de l'architecte des Bâtiments de France travaux d'accessibilité nécessaires		
Date et signature du demandeur :					■→ Fo	Fournir les devis et l'attestation de votre CCI				

JE DEMANDE UNE OU PLUSIEURS

Fournir plan et photos quel que soit le motif de la demande

ÉTAPE 4 : JE FAIS MES DÉMARCHES

JE FAIS LE PLAN ET JE JOINS LES PHOTOS

Dessinez l'aménagement intérieur de votre établissement sur le quadrillage un plan côté / Echelle1/50 : 1 carreau = 1 mètre. Si le quadrillage est trop petit, vous pouvez utiliser un autre support

Faire figurer et préciser les dimensions les marches la porte l'allée principale (entrée jusqu'au meuble d'accueil) le meuble d'accueil et l'aire de rotation (diam. 1,50 m) s'ils sont ouverts au public, les cabines, sanitaires et le parking Si présence d'un mur porteur ou d'une cave, le préciser.					
En rouge : faire figurer les ravaux ou optimisations mises en oeuvre					
 Photographier les points clés de votre établissement 					
Précisez la largeur du trottoir					
Pente éventuelle du trottoir					
Date et signature du demandeur					